

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 06 avril 2012**

**Nombre de Conseillers****En exercice : 15**

L'an deux mil douze

**Présents : 11**

le 06 avril

**Suffrages exprimés : 11**

le Conseil Municipal de la commune de HAUTEFAGE-LA-TOUR

**Pour : 11**

dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire

**Contre : 0**

à la Mairie, sous la présidence de M Guy VICTOR

**Abstentions : 0**

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2012

**PRESENTS** : VICTOR Guy, ROGER Jean-Claude, LAFOSSE Jean-Marie, DUMAS Jean Paul, SIMON Marie-France, BRANQUET Sylvie, LAHAYVILLE Aimé, BERNOU Christiane, RICHAUD Aline, COURTY Jacques, BERDINELLE André.

**EXCUSES** : GALLI Marie Laure, LACOMBE Jean Claude.

**ABSENTS** : COLLIE Patrice, SABATHE Frank.

**Secrétaire de séance** : Marie-France SIMON.

**Ordre du jour**

- Vote des taux d'imposition 2012
- Présentation et vote du budget primitif 2012 et des budgets annexes (Lotissement et Multiservice)
- Marché de fournitures de carburant (Appel d'offres ouvert)
- Avis sur le rapport concernant l'évaluation du transfert des charges de la compétence « organisation des transports urbains » à la CAGV.

**18-2012 Vote des taux d'imposition 2012**

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal qu'il y aurait lieu de voter les taux d'imposition 2012 et présente à cet effet l'Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2012, Etat n° 1259.

Pour la fixation des taux, le Conseil municipal a trois possibilités :

- Soit faire une variation proportionnelle des taux,
- Soit faire une variation différenciée des taux,
- Soit maintenir les taux.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, pour l'année 2012, compte tenu de l'adhésion de la commune à la communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois et afin de neutraliser les variations de pression fiscale sur le territoire communal :

- Adopte la méthode de variation différenciée des taux,

- Et vote les taux suivants :
- Taxe d'Habitation 7,64%
- Taxe foncière (bâti) 9,97%
- Taxe foncière (non bâti) 72,91%

### 19-2012 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012 - COMMUNE

Le conseil municipal, entendu les propositions du Maire, vote le budget primitif 2012 de la commune comme suit :

#### **Investissement :**

Dépenses :	485 639.00
Recettes	499 557.00

#### **Fonctionnement :**

Dépenses :	622 910.00
Recettes	622 910.00

#### **Pour rappel total budget :**

#### **Investissement :**

Dépenses :	707 742.00 (dont 222 103.00 de RAR)
Recettes	707 742.00 (dont 208 185.00 de RAR)

#### **Fonctionnement :**

Dépenses :	622 910.00
Recettes	622 910.00

### 20-2012 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012 – REGIE LOTISSEMENT

Le conseil municipal, entendu les propositions du Maire, vote le budget primitif 2012 de la Régie lotissement comme suit :

#### **Investissement :**

Dépenses :	50 000.00
Recettes	259 427.00

#### **Fonctionnement :**

Dépenses :	219 648.00
Recettes	311 770.00

#### **Pour rappel total budget :**

#### **Investissement :**

Dépenses :	50 000.00
Recettes	259 427.00

#### **Fonctionnement :**

Dépenses :	219 648.00
Recettes	311 770.00

**21-2012 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012 – MULTISERVICE**

Le conseil municipal, entendu les propositions du Maire, vote le budget primitif 2012 du multiservice comme suit :

**Investissement :**

Dépenses :	16 689.00
Recettes	16 689.00

**Fonctionnement :**

Dépenses :	428 989.00
Recettes	428 989.00

**Pour rappel total budget :****Investissement :**

Dépenses :	16 689.00
Recettes	16 689.00

**Fonctionnement :**

Dépenses :	428 989.00
Recettes	428 989.00

**22-2012 Marché de fournitures carburant**

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal que le marché relatif à la fourniture de carburants arrive à échéance le 14 septembre 2012.

Il précise que l'achat de carburant nécessaire au fonctionnement de la station service représente une dépense budgétaire supérieure à deux cents mille euros HT (200 000 € HT), par conséquent il est nécessaire de lancer une procédure de passation de marché à bons de commande et d'effectuer une double publicité en faisant paraître un avis d'appel public à la concurrence dans le Bulletin officiel des Annonces des marchés publics (BOAMP) et dans le Journal officiel de l'Union européenne (JOUE).

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

-Charge Monsieur le Maire de lancer un Appel d'offres ouvert pour le marché de fournitures à bons de commande : Achat carburants,

- Autorise Monsieur le Maire à signer le marché.

**23-2012 Avis sur le rapport de la commission pour l'évaluation du transfert des charges**

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal du rapport de la commission pour l'évaluation du transfert des charges qui fixe le montant des dépenses transférées à la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois (CAGV) suite à la prise en charge par cette dernière au 1<sup>er</sup> janvier 2012 de la compétence « Organisation des transports urbains » et précise la réduction des compensations versées aux communes concernées : Villeneuve-sur-Lot, Bias et Pujols.

En application des dispositions de l'article 1609 nonies C – IV du Code Général des Impôts, cette évaluation doit être déterminée par délibérations concordantes à la majorité qualifiée des communes membres, conformément à l'article L 5211-5 du Code Général des Collectivités

territoriales. Par conséquent, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de formuler un avis sur l'évaluation réalisée par la commission.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable au rapport du 09 mars 2012 établi par la commission locale pour l'évaluation du transfert des charges.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

**La présente séance comprend les délibérations n° 18/2012 au n°23/2012.**

Le Maire,  
**Guy VICTOR**

